

KLEIN, Pierre, (dir.), *Région, régionalisation, regionalisme, actes du colloque ICA, du 25 septembre 2021*, I.D.l'Édition, 80 pages, février 2022.

Le colloque est consacré à la modernisation de la démocratie française, à partir du cas alsacien. Les dernières pages proposent des ressources bibliographiques et webographiques, issues de l'importante réflexion de l'ICA.

Pierre Klein, président, interroge l'identité alsacienne, enracinée en limite occidentale de la *Mitteleuropa*, issue des grandes ruptures traumatiques infligées par l'Histoire, contribuant à une économie rhénane internationale, soutenue par son bilinguisme. Ce dynamisme apporte à la France, cette France qui ne sait pas faire confiance à ses régions. L'horizon d'une régionalisation effective est une attente post-nationale, qui heurte toutefois le traditionnel uniformisme français, leg d'un nationalisme conflictuel, sans acceptation de la diversité.

Une région française est globalement un échelon administratif exécutoire. Or, l'Alsace veut quitter le Grand Est et développer ses missions. La France centralisée, construite sur l'absorption de ses marges, ignore tout fédéralisme, et davantage depuis la Révolution et le premier Empire. La prééminence de l'État n'a pas cessé, depuis, d'étouffer le régionalisme, en s'appuyant sur l'école et une élite administrative dispendieuse, aux limites à présent évidentes.

Or, sous les yeux alsaciens, fonctionnent des modèles fédéraux alternatifs, d'authentiques cogestions, au pouvoir collégial, sans rouages préfectoraux et dotés de notables budgets. Pour faire évoluer les mentalités françaises la cogestion à la manière espagnole ou italienne pourrait être un premier pas, en attendant une Collectivité à statut particulier (CSP). En France, toutefois, le droit à la différenciation se limite à une prudente expérimentation ultramarine ; la loi dite des 3DS ne répond pas aux promesses du grand débat, et la timide décentralisation des compétences, non assortie des pouvoirs correspondants, est peu probante.

Jean-Alain Héraud, président de l'Association de prospective rhénane, déplore l'inanité de la réforme régionale de 2015. Dispendieuse, irrationnelle, bâclée, elle bafoue les identités régionales. Les départements restent valables, et l'Alsace est devenue un grand département.

Mais où s'incarne l'identité des citoyens ? Dans les deux départements, les sept territoires ? Quels marqueurs la soutiennent, entre fixation au passé et création culturelle délibérée ? L'intervenant trouve l'échelon départemental pertinent, constate que bien des gens dépassent l'opposition traditionnelle entre le Haut et le Bas Rhin, au profit d'une solidarité de réseau. Des instruments de démocratie participative, dans le cadre de projets, favoriseraient une dynamique.

Jean-Pierre Berg, ancien fonctionnaire de la Communauté européenne, analyse les régionalisations européennes. La place de l'Alsace dans le Grand Est est réversible. En Europe, des fédéralismes se développent dans les grands États peuplés. Actuellement, la concurrence entre États désavantage ceux qui, comme la France, maintiennent leurs frais administratifs. Or, une vraie régionalisation stimule participation démocratique des acteurs, et économie.

La France gagnerait à s'inspirer de l'Espagne ou de l'Italie, qui équilibrent les rôles de l'État et des régions. Les pays d'Europe centrale, avec des ajustements, ont secoué le centralisme communiste, d'autres pays ont développé l'intercommunalité. La France, sans réflexion structurante, sans adhésion, crée une indigeste juxtapositions de territoires : comment en sortir ?

Jean-Philippe ATZENHOFFER, docteur en sciences économiques, détaille l'aberration économique du Grand Est. Les distances engendrent des surcoûts pérennes, la bureaucratie prolifère sur l'éloignement du terrain, hors de toute évaluation. La démocratie recule, face à la stratégie de création d'une identité factice, amenant la défiance citoyenne. Seuls surnagent les départements, et la création de la CEA ne résout pas les soucis des deux régions restantes.

Altérer le sentiment d'identité obère le dynamisme économique. Une culture partagée, au contraire, est gage de dynamisme. Ces phénomènes sont démontrés : l'Alsace a donc été mise artificiellement en difficulté, en plus de sa réduction progressive au monolinguisme, qui réduit les échanges transfrontaliers. De même, le fort engagement associatif alsacien risque de pâtir de la désaffiliation. Le remède serait dans la sortie du Grand Est, au bénéfice d'une CSP.

Jacques LESCOAT, docteur en géographie, améliorer le périmètre du charcutage hasardeux imposé par les grandes régions. Ses propositions figurent sur le site de l'ICA.

Yves PLASSERAUD, juriste, président du Groupement pour le Droit des Minorités, plaide pour une autonomie de l'Alsace, à l'instar d'un *Land*, ou d'un canton suisse. Or, les fiertés alsaciennes pâtissent de leur « appartenance embarrassée », et s'étiolent. Si fédéraliser l'Alsace reste inconcevable, les émancipations des pays baltes pourraient inspirer. La valorisation du patrimoine favoriserait des synergies économiques et citoyennes. L'ICA y contribue.

Jean-Marie WOEHLING, justifie, en juriste, le bien-fondé du droit régional, dans un carcan français opposé à la territorialité. Ce droit du *Reichsland*, prorogé en 1924, est devenu un droit national d'application locale, où tout se décide à Paris. Mais cet échelon décisionnel inadapté le fige : la création de la CEA n'a pas suffi pour en réintégrer des aspects, le gouvernement craignant le développement de compétences normatives, ébauches d'un fédéralisme.

Les objections d'unité, d'égalité ou de liberté dissimulent mal la volonté centraliste d'uniformité, qui empêche cette territorialité. Il existe bien un embryon de fédéralisme, avec des « lois de pays » ultramarines, faciles à transposer, mais l'Etat bloque toute velléité de différenciation des territoires. Refuser le droit local freine la décentralisation, sans égard pour les situations qui justifient ces lois locales, facilement suspectées de séparatisme. La démocratie locale devrait les autoriser. La loi 3DS, censée économiser une réforme constitutionnelle, s'oppose aux propositions de l'Institut de droit local. Enrichir ce droit contrarie la tradition centraliste française, qui débarrasse les élus locaux du pesant fardeau de la décision et de sa responsabilité, comme on l'a vu dans le choix d'une collectivité d'octroyer des subventions à des organismes culturels, sans disposer de conseils pertinents de son administration. Si les collectivités alsaciennes connaissent mal le droit, difficile d'en faire une compétence. Et comment gérer la proximité législative de l'Alsace et de la Moselle ? Le droit local gagnerait donc à dépasser son état de survivance du passé.

Pierre Klein pose les rapports entre CEA et identité alsacienne. Les efforts des Alsaciens ont porté sur l'enseignement de l'allemand, au détriment de leur histoire et de leur culture. Est-ce un refoulement collectif de la conscience de soi ? La langue maternelle, héritée du milieu, contribue à l'appartenance, où se joue la crise d'identité. Si le milieu reste porteur d'alsacianité, l'école, depuis la fin de la guerre, en ignore la dimension collective, (passé, récits, mythes, monuments, hymne, drapeau), et en affaiblit la mémoire, au profit du roman national.

La CEA peut reconstruire une identité alsacienne post-nationale, non ethnique, hors d'une posture victimaire ; un office public de la langue, une structure culturelle, pourraient développer une politique linguistique dans un cadre de recherche, de formation, de production d'événements, qui décomplexeraient la part de germanité, et ferait reconnaître officiellement l'alsacien et l'allemand standard comme langues régionales de France, allant plus loin que la loi du 2.8.2019, pour l'école et les médias.

Robert Herzog, professeur émérite de droit public, président du MPA (Mouvement pour l'Alsace), pointe la friosité du personnel politique alsacien. Le MPA, qui n'est pas un parti, veut la sortie du Grand Est, le retour à une région de plein exercice, à statut particulier. Les citoyens sont circonspects, il peine à rapprocher assez d'Alsaciens de cet objectif consensuel.

La fusion des deux départements représente un progrès historique, même si les compétences accordées restent plutôt départementales. Par contre, la dimension territoriale à laquelle les gens adhèrent est restituée, région en reformation qui doit aller de l'avant. Les populations des deux autres régions ne sont pas davantage à l'aise dans la grande, et l'Alsace doit les soutenir. Aux présidentielles, les choses évolueront peut-être, puisque la décentralisation, qui n'est vraiment réfléchie par aucun parti, dépend paradoxalement du pouvoir central. Le monde change.

Pierre Klein attend du Conseil d'Alsace qu'il stimule la conscience alsacienne, sur la base de fiertés et de projets. L'alsacianité ne peut subsister que par elle-même, par pression résolue sur les blocages historiques et sociétaux. La France gagnerait à faire confiance à la diversité de ses dimensions, à libérer les énergies en autorisant des débats démocratiques d'envergure.

Hors dimensions régaliennes, les politiques et citoyens doivent revendiquer des compétences ; le Conseil d'Alsace doit obtenir davantage de pouvoir, faire advenir l'application de la Charte

européenne de l'autonomie locale, mettre en œuvre un bilinguisme effectif dans l'espace public et les supports de communication, et lui affecter des traits de majoration. Une dynamique est possible, malgré le recul des corps intermédiaires : la société alsacienne doit renouer avec le courage de la revendication, malgré le désenchantement et l'individualisme.

Le président de l'ICAM (ICA pour la Moselle), **Paul Christophe Abel**, situe sa région, historique, rhénane et frontalière, germanophone et de droit local, qui ne voulait pas du Grand Est, mais pâtit d'une Lorraine uniformisatrice. L'ICAM, constituée en 2015, pour obtenir une collectivité à pouvoirs renforcés, le droit à la différenciation, reste département dans ses limites actuelles : un *eurodépartement* sur le modèle de la CEA, avec une synergie avec la CEA. Mais le traité d'Aix la Chapelle est au point mort et l'accord gouvernemental tarde.

Le coprésident de Bretagne réunion, **Alan-Erwann Coraud**, présente le souhait de son association de créer une synergie entre régions de France. Il déplore la dimension arbitraire de l'érection des grandes régions et le suivisme de gens faisant des carrières sans égard pour la démocratie représentative. Aux associations d'amener la pression à un seuil efficace.

Jean-Charles Tabacchi, vice-président de l'observatoire de la langue et de la culture provençale, propose une méthode progressive de revitalisation des langues. Rien à attendre de l'Etat ni des grandes régions, mais les départements pourraient passer aux intercommunalités et les régions, mieux que l'Etat ou l'Europe, défendre leurs langues originelles.

Pierre Klein conclut les débats en revenant sur la désaffection des électeurs, liée au discrédit des partis. L'exemple de la Corse montre qu'un sursaut est possible. Il appelle de ses vœux un vaste mouvement régionaliste, plus fédérateurs que *Unser Land* et le MPA, pour trouver le soutien électoral nécessaire à l'avènement d'une CSP. Ce parti régionaliste, dévoué à l'autonomie régionale post-nationaliste pourra porter la démocratie régionale, dans le cadre d'une identité française plurielle, est indispensable.